
Carnet RH : « Andorre ». Le droit de grève est interdit dans la principauté. Vrai ou faux ?

05-09-2015

avec

- Réponse : vrai

- Les syndicats de salariés sont autorisés en Andorre depuis 1993.

- Le premier défilé du 1er mai remonte à 2004.

- La grève n'est pas encore légale.

- En 2013, à l'occasion d'une visite du secrétaire général des Nations unies, le gouvernement andorran a annoncé que la principauté pourrait reconnaître prochainement le droit de grève.

- Le projet n'a pas encore abouti.

